REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 13 FEVRIER 2008

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la	10
délibération	

Date de la convocation	
30/01/2008	

Date d'affichage
30/01/2008

Objet de la Délibération
TRAVAUX DE REHABILITATION
DES ASSAINISSEMENTS NON
COLLECTIFS

VOTE:

POUR : 10 CONTRE : 0

DELIBERATION N° 2008/01

L'an deux mille huit et le : 13 février

à .17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Patrice GROFF, Président

<u>Présents</u>:.Bernard BESTEL, Jean-Luc PAYER – André LANOTTE, Luc BRUNEL, Michel GUERIN, Gérard CUNISSE, Denis NOIZET, Pierre GUERY, Ghislain LEMOINE.

<u>Absents excusés</u> :. André GROSSELIN, Alain CORNIQUET, Michel BAZELAIRE, Daniel ZEIMET

TRAVAUX DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il sera nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : marché à bons de commande comportant plusieurs lots par zone géographique.

Vu la délibération n° 2004/24 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 206.000 € H.T. et 5.150.000,00 € H.T.

Vu la délibération n° 2004/25 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux.

Le Bureau après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la procédure de consultation, à inviter la commission d'appel d'offres à se réunir, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché dès lors que le montant est compatible avec les crédits ouverts au budget annexe du S.P.A.N.C. 2008 et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président.

Patrice GROFF

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du 13 février 2008